

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 3 février 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **9 février 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Marie-Brigitte CROZAT, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Valérie RUEDA, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Alain COUDON (représenté par Philippe COUDERC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Michel BAÏSSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Jamal BELAÏDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Nadine BRUEL), Maxime MURATET (représenté par Valérie RUEDA), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Thierry CRUEGHE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2023_017 : ADMINISTRATION GENERALE / RIFSEEP 2023-2025 - EVOLUTIONS DU DISPOSITIF

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les délibérations n° DEL_2019_206 en date du 17 décembre 2019, n° DEL_2020_106 en date du 1^{er} octobre 2020, n° DEL_2020_156 en date du 10 décembre 2020 et n° DEL_2021_052 en date du 1^{er} avril 2021 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 janvier 2023 relatif à :

- la révision de l'annexe 1 de la délibération n° DEL_2019_206 en date du 17 décembre 2019 relative aux définitions des critères, sous-critères, indicateurs et sous-indicateurs et de leur échelle d'évaluation pour la détermination de la valeur de l'IFSE attachée aux postes ouverts au sein des services de la CABA ;

- l'évolution du tableau modifié relatif aux montants minimaux et maximaux de l'IFSE présent au III-Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (dispositif attaché à l'IFSE) de la délibération n° DEL_2019_206 ;

- l'inversion des périodes de versement du complément individuel d'IFSE et du CIA de l'année n-1 ;

Considérant que la première période d'application triennale du dispositif s'est terminée le 31 décembre 2022 et que la première révision générale triennale a vocation à s'appliquer en 2023 ;

Considérant les travaux de bilan et d'échanges du groupe de travail regroupant des élus et des représentants du personnel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, à compter de l'année 2023, les adaptations suivantes du dispositif RIFSEEP mis en place dans les services communautaires par délibérations n° DEL_2019_206 en date du 17 décembre 2019, n° DEL_2020_106 en date du 1^{er} octobre 2020, n° DEL_2020_156 en date du 10 décembre 2020 et n° DEL_2021_052 en date du 1^{er} avril 2021 et plus particulièrement les modifications concernant :

- l'annexe 1 de la délibération n° DEL_2019_206 relative aux définitions des critères, sous-critères, indicateurs et sous-indicateurs et de leur échelle d'évaluation pour la détermination de la valeur de l'IFSE attachée aux postes ouverts au sein des services de la CABA est modifiée conformément au document joint à la présente délibération ;
- le tableau défini au III-Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (dispositif attaché à l'IFSE) de la délibération n° DEL_2019_206 et relatif aux montants minimaux et maximaux de l'IFSE modifié comme suit :

GROUPES DE FONCTION	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montants bruts annuels		Valeur du point
		Valeur minimale pour X points	Valeur maximale pour Y points	
GF A1	DGS, DGST, DGA	14 700 € / 110 pts	23 700 € / 170 pts	150
GF A2	Responsables de service	7 700 € / 95 pts	13 400 € / 155 pts	95
GF A3	Responsables de secteur	6700 € / 85 pts	10900 € / 145 pts	70
GF A4	Autres Fonctions de Catégorie A	4800 € / 60 pts	7800 € / 120 pts	50
GF B1	Responsables de service, Encadrants plus de 10 agents	6 700 € / 85 pts	10 900 € / 145 pts	70
GF B2	Responsables de secteur, Adjoints aux responsables de service, Encadrants de moins de 10 agents, Responsables de pôle	5 100 € / 60 pts	8 400 € / 120 pts	55

GF B3	Autres Fonctions de Catégorie B	3 600 € / 50 pts	5 700 € / 110 pts	35
GF C1	Responsables de pôle, Responsables de cellule (chefs d'équipe)	4 400 € / 50 pts	6 500 € / 110 pts	35
GF C2	Autres fonctions de catégorie C	3 200 € / 30 pts	4 400 € / 90 pts	20

- de fixer respectivement au mois de mars et au mois de mai les versements du complément de l'allocation individuelle d'IFSE et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de l'année n-1 (cf. : 3-Modalités de versement) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute disposition ou décision relative à la mise en œuvre de ces différentes mesures.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions à compter de l'année 2023 sont inscrits dans les différents budgets de la Collectivité.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.